

CONTRAT DE RURALITÉ LOUE LISON

- avec convention financière -



Loüe

Lison





**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LOUE LISON**

Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes Loue Lison

Établi entre

L'État, représenté par Monsieur Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs

et

La Communauté de Communes Loue Lison, représentée par son président, Monsieur Jean-Claude GRENIER,

ci-après dénommés le(s) **porteur(s) du contrat** ;

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental du Doubs représenté par sa présidente, Madame Christine BOUQUIN

L'Agence Régionale de Santé, représentée par son délégué général Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Pierre PRIBILE

La Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, représentée par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation Nationale, Monsieur Jean-Marie RENAULT

La Caisse des Dépôts et Consignations de Bourgogne-Franche-Comté, représentée par son directeur régional adjoint, Monsieur Roland MASSUDA

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), représentée par sa directrice régionale, Madame Blandine AUBERT

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielles ou agricoles...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du (des) département(s) et de la région dont :

- le schéma départemental d'aménagement de l'offre scolaire et éducative des territoires ruraux de la direction départementale des services de l'éducation nationale,
- le Contrat Local de santé (élaboration courant 2017),
- le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif du Jura,
- le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII),
- le Schéma Régional du Tourisme,
- le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE),
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT),
- le projet départemental C@P25,
- le Schéma Départemental d'Amélioration et l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP élaboré en 2017),
- le schéma départemental d'aménagement numérique (SDDAN),
- le schéma départemental des services aux familles,
- le schéma d'aménagement touristique départemental.

Contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place une contractualisation avec les territoires de projets sur son territoire (contrats de territoires et contrats d'aménagement et de développement durable). Ces contrats ont été conclus sur la période 2015-2017 et ne dépasseront pas le 31 décembre 2017, avant une nouvelle génération de contrats sur 2018-2020.

Dans ce contexte, la Région a vocation à être co-signataire des contrats de ruralité suivant le respect des principes suivants :

- les contrats de ruralités co-signés seront établis sur des territoires où la Région a une contractualisation en cours au titre de sa politique territoriale,
- les engagements de la Région sur le contrat de ruralité ne peuvent être que ceux définis au titre de ses propres contrats,
- les modalités d'intervention de la Région restent celles définies dans ses propres contrats pour la sélection et l'éligibilité des projets,
- les engagements régionaux portent sur des contrats valables jusqu'à fin 2017. Une nouvelle contractualisation a vocation à être mise en place sur 2018-2020. Un avenant à chaque contrat de ruralité sera possible pour introduire les nouvelles modalités d'intervention de la Région.

Contractualisation avec le Département du Doubs

Le Département dans le cadre de son projet C@P25 va mettre en place une contractualisation avec les territoires (contrats territoriaux). Ces contrats seront conclus sur la période 2018-2021.

Dans ce contexte, le Département a vocation à être co-signataire des contrats de ruralité suivant le respect des principes suivants :

- les engagements du Département sur le contrat de ruralité ne peuvent être que ceux définis au titre de ses propres contrats,
- les modalités d'intervention du Département restent celles définies dans ses propres contrats pour la sélection et l'éligibilité des projets,
- un avenant au contrat de ruralité sera possible pour introduire les nouvelles modalités d'intervention du Département.

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

La Communauté de Communes Loue Lison regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017 les Communautés de Communes du Pays d'Ornans, d'Amancey Loue-Lison et du Canton de Quingey. Son périmètre est par ailleurs étendu aux communes d'Abbans-Dessous et d'Abbans-Dessus, soit 76 communes et 24 821 habitants, permettant à ces 3 communautés d'évoluer et d'atteindre le seuil prévu par la loi NOTRe. L'objet de cette fusion-extension est d'avoir un territoire plus étendu et cohérent pour notamment mieux développer le tourisme autour du patrimoine naturel remarquable de la Loue et du Lison et du patrimoine culturel autour de Courbet et de la Saline Royale d'Arc-et-Senans.

CARTE D'IDENTITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON

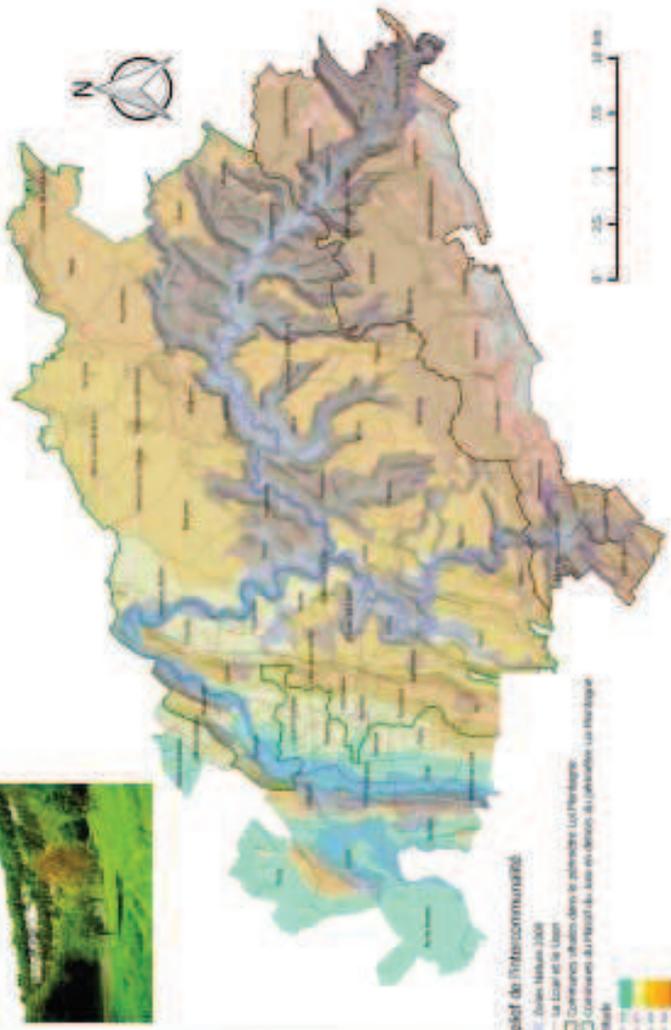
IDENTITÉ
Communes : 76
Cantons : 2
Département : 1
Création : 1^{er} janvier 2017
SIRET : 200 068 070 00016

Siège : 7, rue Édouard Bastide
26200 Ormans
Téléphone : 03.81.57.16.33
Fax : 03.81.57.18.19
Mail : contact@pays-ormans.com
Site : www.pays-ormans.com

SITUATION
687 km²
Point le plus bas : 223 m
Point le plus haut : 932 m
Zone Natura 2000 :
25,023 hectares

1 ^{er} Vice-Président	M. Philippe BOUQUET	Tourisme	Président	M. Jean-Claude GREIER	Environnement et aménagement du territoire
2 ^{ème} Vice-Président	M. Nicolas BEAUVAIS	Social	1 ^{er} Vice-Président	M. Sarah FAURE	Économie
3 ^{ème} Vice-Président	M. Vincent MABILET	Eau / assainissement	2 ^{ème} Vice-Président	M. Philippe MARCHEVAL	Services au public
4 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Pierre PROUST	Français	3 ^{ème} Vice-Président	M. Marie-Odoline LEGAIN	Vieillesse
			4 ^{ème} Vice-Président	M. Daniel FERDIN	Culture et sport
			5 ^{ème} Vice-Président	M. Nathalie VAN DE WOESTYNE	Décisions régionales

Un territoire riche en biodiversité, à cheval entre plaine et montagne



Relief de l'intercommunalité
Source : IGN, IGN 2008
Le logo et le drapeau
Communes situées dans le parc naturel du Pays de Loue
Communes du Parc naturel de Loue et de la Vallée de la Loue
Mairie

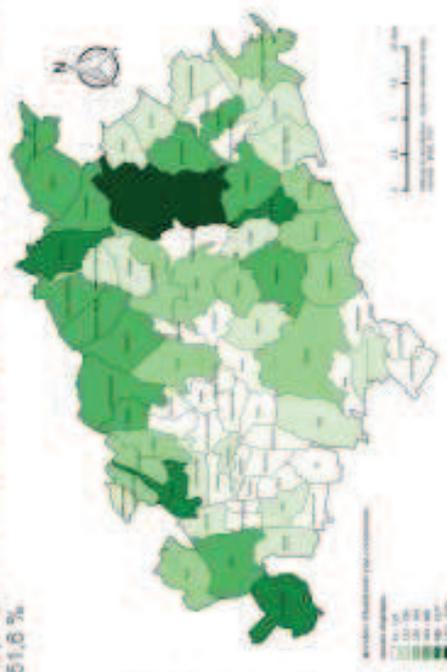
POPULATION
63 607,865
117,50
13 ‰
24 ‰
58 ‰
18 ‰
49,4 ‰
51,6 ‰



Une forte empreinte de l'attractivité bisontine donne un territoire rural avec une concentration de la population :

- autour des pôles
- à proximité de la couronne périurbaine

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR COMMUNES

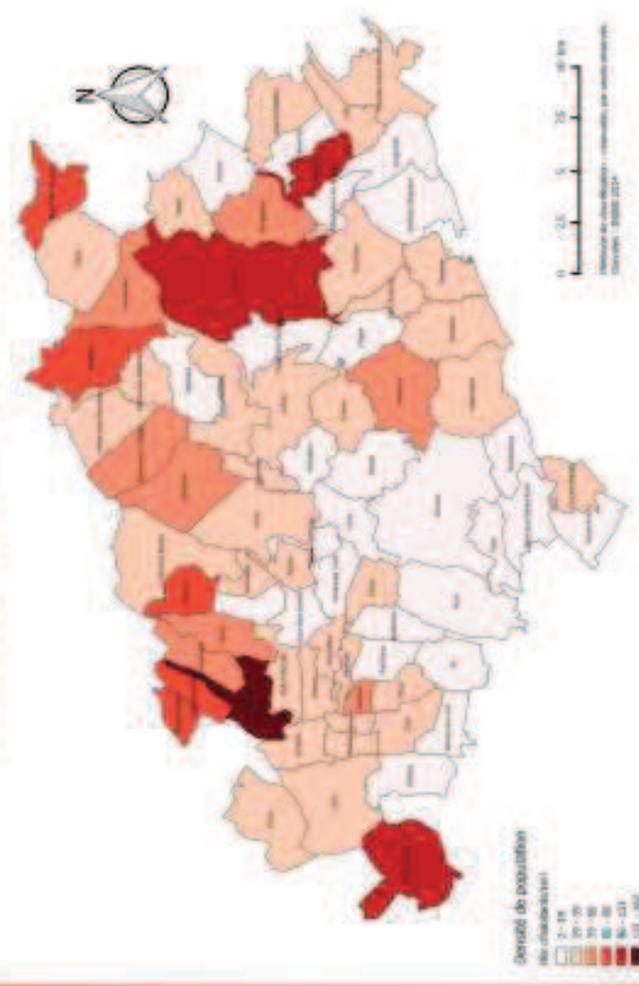


La répartition de la population coïncide avec les grands ensembles du territoire :

- des zones plus denses dans les vallées
- des reliefs moins peuplés
- les plateaux dans l'entre-deux

L'attractivité de l'agglomération de Besançon se fait aussi sentir sur les communes septentrionales.

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR COMMUNES



Densité de population (en habitants/km²)
0 - 19
20 - 39
40 - 59
60 - 79
80 - 99
100 - 119
120 - 139

	France	
11 496 actifs	40 699 859	
Taux d'actifs : 77,6 %	73,3 %	
Taux de chômage : 7,5 %	9,6 %	
6 971 emplois sur le territoire	25 773 946	

ETABLISSEMENTS ACTIFS	Total	%	France
Agriculture, sylviculture et pêche	340	14	6,4
Industrie	252	11	5,2
Construction	271	12	10,1
Commerce, transports, services divers	1.144	48	64,7
Artisanat et réparation automobile	288	12	16,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	346	15	13,6
Ensemble	2.315		

Ménages selon la catégorie socio-professionnelle	%	France
Agriculteurs exploitants	4	1,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6	0,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9	13,5
Professions intermédiaires	18	18,2
Employés	10	12,0
Ouvriers	24	30,8
Retraités	27	24,7
Sans activité professionnelle	3	9,2

LOGEMENT	France
Nombre total : 12,449	
73,7 % de propriétaires	57,8
6.912 maisons	18,7 M
2.485 appartements	14,5 M
Emménagement	
Inférieur à 2 ans : 10 %	13,1 %
De 2 à 10 ans : 34 %	37,3 %
Plus de 10 ans : 56 %	49,6 %
O.P.A.H.	
C.C.A.L.L. : 1998-2001	
C.C.C.Q. : 2001-2003	
C.C.P.O. : 2001-2004	

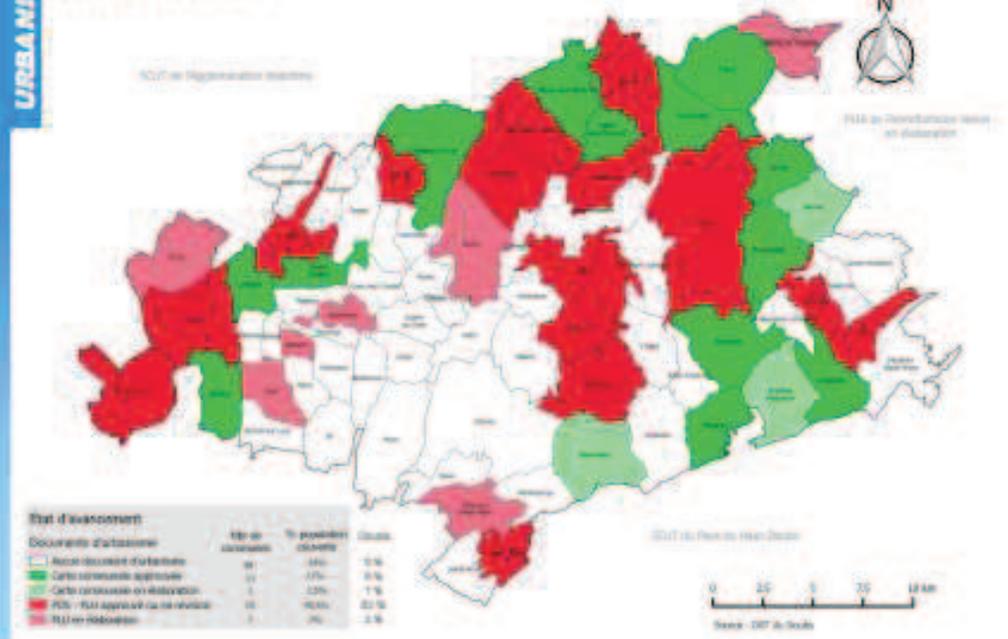
DIPLOME	Diplôme le plus élevé	%	France
Sans ou BEPC	50	32,2	
CAP / BEP	29	24,0	
Baccalauréat	17	16,7	
Enseignement supérieur	34	27,1	

Type d'hébergement	Nombre de lits
	CCLL Doubs
11 hôtels de tourisme	385 8 400
22 gîtes de groupes	960 4 350
25 chambres d'hôtes	232 1 100
99 gîtes et meublés de tourisme	666 4 800
10 hébergements de plein air	1 517 6 800
10 sites de camping-cars	78 emplacements



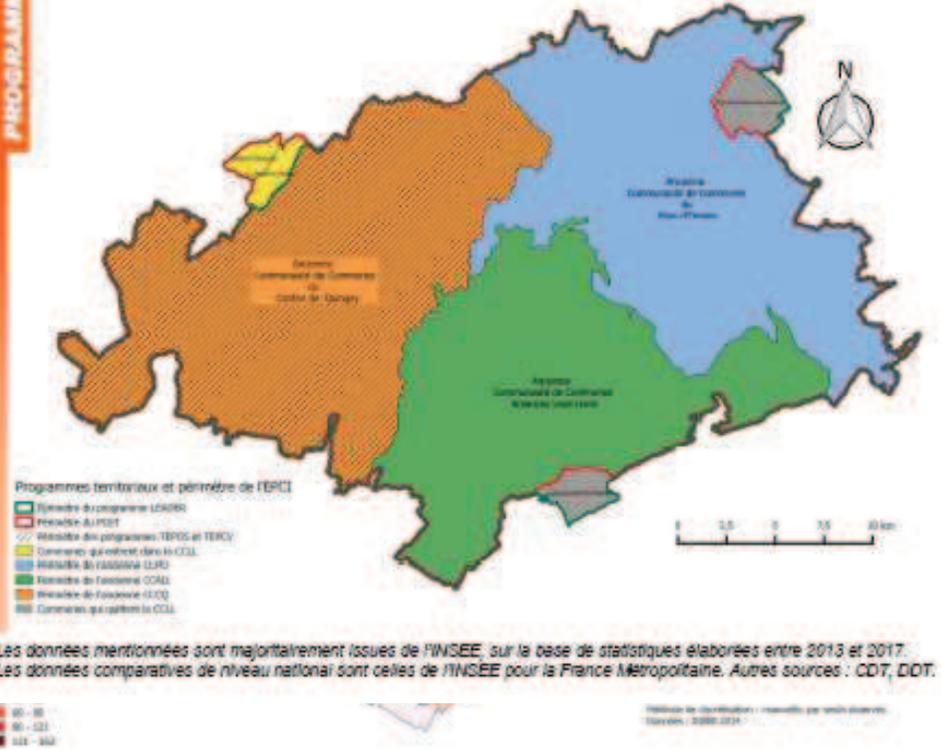
URBANISME

État d'avancement des documents d'urbanisme des communes de la Communauté de Communes Loue Uison au 1er septembre 2016



PROGRAMMES

Les programmes de développement de la nouvelle Communauté de Communes Loue Uison au 1er janvier 2017



Les données mentionnées sont majoritairement issues de l'INSEE, sur la base de statistiques élaborées entre 2013 et 2017. Les données comparatives de niveau national sont celles de l'INSEE pour la France Métropolitaine. Autres sources : CDT, DOT.

B) Les enjeux du territoire

La jeune Communauté de Communes Loue Lison reprend les points communs hérités des trois communautés de communes fusionnées.

Ainsi, le développement économique est une préoccupation majeure avec la conjugaison entre l'aménagement de zones d'activités et la recherche des meilleurs soutiens pour permettre l'installation d'entreprises sur le territoire. Le tourisme est également un enjeu important, articulé autour de pôles identifiés (Ornans et Courbet, la Saline Royale d'Arc-et-Senans, Nans-sous-Sainte-Anne et la source du Lison) et une multiplicité de sites en relation avec une offre de nature dans l'air du temps.

D'autres thématiques ont fait l'objet de choix plus variés et les élus devront déterminer le meilleur échelon pour la gestion de ces compétences. Pour la culture par exemple, si la Communauté de Communes Amancey Loue Lison avait choisi de l'intégrer dans les compétences intercommunales, elle restait avant tout l'apanage des communes et du monde associatif sur le Pays d'Ornans.

Sur le plan de la transition énergétique, la Communauté de Communes du Canton de Quingey s'était résolument portée vers une réflexion ambitieuse en termes de consommation d'énergie et de production d'énergie verte, un enjeu qui trouve un écho particulier sur le territoire Loue Lison qui héberge des écosystèmes et une biodiversité spécifiques et fragiles.

D'un point de vue démographique, la Communauté de Communes Loue Lison présente plusieurs facettes avec une répartition de la population et une structuration différentes : dans le nord du territoire, plus proche de la couronne périurbaine bisontine, les rurbains ont des demandes de services bien précises, en particulier en termes de services liés à l'enfance et de haut débit, alors que la partie septentrionale résolument rurale, amène des besoins parfois différents.

Par ailleurs, le territoire doit compter sur des pôles urbains répartis surtout dans la vallée de la Loue. La réflexion autour du S.Co.T. posera ainsi un certain nombre de problématiques auxquelles les collectivités auront à répondre.

Les différentes thématiques du Contrat de ruralité permettent d'intégrer une large part des enjeux du territoire, majoritairement rural. Les grandes lignes du diagnostic de territoire sont détaillées dans le tableau ci-après, réparties en fonction des thèmes du Contrat de ruralité :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) ;
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
5. La transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment) ;
6. La cohésion sociale.

Analyse AFOM / brève synthèse du diagnostic global et reprenant les thématiques couvertes par le Contrat de Ruralité

THÈMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
<p>1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins</p> <p>1/2</p>	<p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique continue et soutenue (taux de variation annuel moyen de la population depuis 1975 : 0,85%) • Une augmentation de la population due pour 2/3 au solde migratoire et 1/3 au solde naturel • 1/3 de la population a moins de 30 ans <p>Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une structuration du territoire avec 4 bourgs-centres concentrant une offre de services • Une attractivité résidentielle avec la couronne périurbaine de l'agglomération bisontine au nord du territoire • Des commerces de proximité dans les bourgs mais également des villages 	<p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La part des plus de 60 ans représente 1/4 de la population • Des disparités démographiques spatiales prégnantes entre le nord et le sud du territoire • Une densité de population inégale sur le territoire <p>Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La partie septentrionale du territoire subit l'attractivité bisontine avec une tendance au développement de villages dortoirs • Une certaine fuite de la population jeune vers les pôles urbains • Un vieillissement des professionnels <p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains équipements vieillissants ou inadaptés 	<p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte le vieillissement de la population mais également la dynamique des moins de 30 ans et des néo-ruraux qui sont porteurs d'une demande en services <p>Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proximité de deux pôles urbains offrant des services complémentaires : Besançon et Pontarlier • Un Contrat local de santé en cours d'élaboration à l'échelle Loue Lison <p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La construction d'une nouvelle MARPA conforte le territoire dans le maintien de sa population <p>Autres éléments structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'émergence du nouvel EPCI peut permettre de 	<p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs du territoire peuvent voir un renforcement de leur isolement <p>Structuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité qui demeure fragile et doit être renouvelée pour persister <p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de la population sur le territoire dépend de l'accès aux services : Très Haut Débit, services de proximité... • La diminution des financements remet en cause la réalisation de projets liés aux services et le maintien d'une qualité de services • Des incertitudes liées à la vie économique des grandes entreprises du territoire et ses conséquences 	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la croissance démographique globale du territoire, en particulier par une offre adéquate de services de première nécessité de proximité - Maintenir un peuplement équilibré du territoire par un accès aux services adapté et une complémentarité avec les services des pôles urbains - Garantir un niveau de qualité des services publics afin de préserver l'attractivité du territoire - Soutenir les investissements en équipements, en particulier en matière de soins, afin de répondre aux évolutions de la population et ne pas créer de désert médical - Favoriser la numérisation du territoire par le développement d'infrastructures pour mieux intégrer les nouvelles technologies aux services - Rechercher les méthodes efficaces qui offrent proximité

<p>1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins 2/2</p>	<p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des services adaptés à une population rurale : MSAP, maisons des services... • Des services liés à la petite enfance et à l'enfance : crèches, accueils péri et extrascolaires • Des services de santé importants : centre hospitalier d'Ornans et établissement de santé de Quingey, maison de santé, MARPA... • L'organisation de permanences des services publics sur les territoires <p>Autres éléments structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adhésion du territoire à Doubs Très Haut Débit pour le déploiement de la fibre • Une prise en compte des éléments structurants dans la politique de développement intercommunale : voirie, zones d'activités économiques 	<p>Autres éléments structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La persistance de zones blanches en matière de téléphonie 	<p>rationnaliser et d'adapter l'offre de services publics sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place du Très Haut Débit peut être concomitante à un programme de développement économique 		<p>et simplification des services à la population</p>
---	---	--	---	--	--

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
<p>2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs</p>	<p>Vie et économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bourgs centres du territoire, notamment Quingey et Ornans, restent attractifs et dynamiques • Des pôles à l'offre multiple : services, culture, sport, tourisme, scolaire, santé, habitat... • Des associations de commerçants et d'artisans <p>Culture et tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des bourgs au patrimoine remarquable et classé, fondements de l'identité du territoire <p>Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des OPAH aux résultats probants dans les années 2000 <p>Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du foncier disponible pour la construction de logements neufs • Ornans a mis en place une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) 	<p>Vie et économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les problématiques d'accessibilité et de stationnement • Des locaux commerciaux vacants • Des loyers de locaux commerciaux parfois excessifs qui ne favorisent pas l'implantation de nouvelles activités • Une faiblesse des animations commerciales <p>Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un habitat globalement vieillissant et non optimum en matière énergétique • 36% des logements construits avant 1945, 71% avant 1990 <p>Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un déficit en documents d'urbanisme 	<p>Vie et économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une volonté et un soutien aux projets de dynamisation des centres bourgs • Des marqueurs d'identité forts : pôle des métiers d'art, Courbet, Saline Royale... <p>Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats pour améliorer la qualité de l'habitat <p>Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des projets visant à améliorer la desserte des centres bourgs (plan de circulation d'Ornans) • La réflexion autour de schémas directeurs d'urbanisme collectifs (SCoT, PLUI) 	<p>Vie et économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une trop forte proximité des grands pôles commerciaux bisontin et pontissalien qui captent une part importante de l'offre commerciale • Une déconnexion trop prégnante entre les centres bourgs et les ZAE <p>Culture et tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rupture des équilibres entre tourisme et fonction des centres bourgs pour les habitants <p>Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dégradation des logements et la précarité énergétique des ménages <p>Urbanisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étalement urbain et l'artificialisation des sols favorisent les conflits entre utilisateurs de l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle structurant et la complémentarité des pôles d'Ornans, d'Amancey, de Quingey et d'Arc-et-Senans - Fixer le commerce et l'artisanat au cœur des centres bourgs et des villages en permettant le développement d'outils mutualisés - Améliorer l'accessibilité, la visibilité et l'animation des commerces, artisans et services - Développer et renforcer l'offre locative avec de meilleurs logements au plan énergétique - Concentrer les efforts de rénovation énergétique sur le bâti ancien - Ne pas négliger la mise à disposition de foncier pour favoriser l'accèsion à la propriété - Organiser, maîtriser et animer l'urbanisation future en l'intégrant aux enjeux territoriaux grâce à l'élaboration de documents d'urbanisme multi scalaires

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
3. L'attractivité du territoire Entreprises	<p>Tissu économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bon tissu industriel avec des entreprises à rayonnement international • Un bon tissu artisanal majoritairement composé de PME • Un tissu commercial en relative bonne santé • La localisation d'Ornans et de Quingey, pas trop proches du pôle bisontin, permet le maintien d'un petit commerce de proximité • Une volonté politique locale et un bon soutien des collectivités pour appuyer les porteurs de projets • Des activités spécifiques au territoire <p>ZAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des zones économiques équipées, proches d'axes de communication importants et prêtes à accueillir des entreprises • Des zones répondant à des enjeux dépassant le cadre territorial 	<p>Tissu économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des différences fortes subsistent entre les bourgs centres • Certains locaux commerciaux sont inadaptés pour l'accueil de porteurs de projets • La signalétique du Pôle des Métiers d'Art • L'information sur les événements à caractère commercial <p>Circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre restreint de marchés ne favorise pas la mise en valeur des productions locales <p>ZAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les liens et les réseaux inter-entreprises et entre ZAE paraissent insuffisamment développés • Des actes d'incivilité qui endommagent la viabilisation des parcelles 	<p>Tissu économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de services et de l'économie présente • Des locaux commerciaux disponibles mais pas toujours à vendre, ni en état • La mise en place du Très Haut Débit • L'innovation de certaines entreprises locales <p>Circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'économie circulaire à développer sur le territoire en favorisant les filières courtes • L'évolution des consommations peut redynamiser l'offre de marchés locaux <p>• Le développement d'AMAP permet de conforter des activités de diversification, en particulier le maraîchage</p> <p>ZAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du foncier disponible pour l'accueil d'entrepreneurs 	<p>Tissu économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte de morosité de l'économie • Le risque d'une trop forte polarisation du tissu économique avec une forte attraction d'Ornans • Une diminution des commerces de proximité en dehors des centres bourgs • La dépendance d'un certain nombre de PME-PMI aux grandes entreprises • Un manque de communication entre les acteurs économiques • Le tarif grandissant des loyers de locaux commerciaux • Les difficultés à trouver des repreneurs et à transmettre son entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des locaux adaptés aux activités susceptibles de s'installer sur le territoire - Donner les conditions optimales à la reprise / transmission d'entreprises pour pérenniser le tissu artisanal et commercial - Appuyer les secteurs d'activités différenciateurs - Générer des projets de mutualisation de services aux entreprises - Améliorer l'offre issue des circuits courts pour la clientèle locale et touristique - Mettre davantage en cohérence les ZAE pour garantir du foncier disponible et viabilisé, accroître leur visibilité et conforter le tissu de PME-PMI - Encourager l'innovation en favorisant l'ouverture des entreprises à des réseaux - Encourager les acteurs locaux à utiliser l'Économie Sociale et Solidaire comme levier de développement

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
3. L'attractivité du territoire Emploi - formation	Emploi : <ul style="list-style-type: none"> • Une hausse de la qualification des emplois • La présence d'acteurs locaux travaillant sur la réinsertion par l'activité économique Secteurs d'activité : <ul style="list-style-type: none"> • La forêt et l'agriculture source d'emplois sur le territoire • Des savoir-faire spécifiques au territoire 	Emploi : <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre d'emplois présents sur le territoire inférieur au nombre d'actifs • Des difficultés pour accueillir des apprentis ou des emplois jeunes de l'extérieur avec un manque de structures d'accueil et de lieux de vie adaptés • Une « fuite » des jeunes vers le pôle bisontin du fait de l'absence de lycée sur le territoire Formation : <ul style="list-style-type: none"> • Les formations proposées sur le territoire ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins 	Emploi : <ul style="list-style-type: none"> • Le recours à des chantiers d'insertion Secteurs d'activité : <ul style="list-style-type: none"> • La transition énergétique et environnementale doit permettre de relocaliser l'emploi sur les territoires ruraux Formation : <ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats possibles entre le territoire et des établissements scolaires pour adapter l'offre de formation et attirer des apprenants 	Emploi : <ul style="list-style-type: none"> • Un emploi classique en crise • Les difficultés pour les structures d'insertion par l'activité économique d'obtenir des financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'accessibilité des demandeurs d'emploi au marché du travail et à la demande locale - Accompagner les besoins des entreprises en main-d'œuvre - Faciliter les déplacements domicile-travail, en particulier vers Besançon, par exemple avec du co-voiturage - Développer et mettre en valeur les savoir-faire spécifiques au territoire - Accompagner une promotion des filières du territoire pourvoyeuses d'emplois - Favoriser les échanges entre acteurs locaux pour répondre à une demande des employeurs à partir d'outils mutualisés - Permettre l'accueil d'apprenants sur le territoire et multiplier les moyens d'accès à la formation

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
3. L'attractivité du territoire Tourisme 1/2	Positionnement : <ul style="list-style-type: none"> • Une centralité du territoire Loue Lison en Franche-Comté • La préservation du cadre naturel et rural • Trois pôles majeurs : Ornans, Arc-et-Senans et Nans-sous-Sainte-Anne Clientèle : <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire prisé d'une clientèle étrangère demandeuse d'activités de pleine nature • Une part non négligeable d'excursionnistes Offre : <ul style="list-style-type: none"> • Un cadre naturel source d'une diversité d'activités de plein air, une offre culturelle et sportive forte et croissante • Des axes touristiques structurants, notamment pour le tourisme itinérant • Des équipements locaux conséquents, notamment pour la randonnée 	Positionnement : <ul style="list-style-type: none"> • Une saisonnalité touristique prononcée Clientèle : <ul style="list-style-type: none"> • Une baisse de la fréquentation touristique et une clientèle touristique qui reste très locale Offre : <ul style="list-style-type: none"> • Une offre parfois moins caractérisée qui tend à réduire l'aura de certains sites • La persistance d'un manque quantitatif d'hébergement de groupe, allié à la proximité d'un pôle majeur, qui crée une fuite de visiteurs • Une qualité de l'hébergement et de la formation des acteurs touristiques inégale selon les secteurs géographiques • L'absence de certains services aux touristes, notamment itinérants • Le manque de commerces proposant des 	Positionnement : <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration du territoire Loue Lison dans les projets à une plus grande échelle • La volonté de la société civile locale, régionale et nationale d'encourager les nouvelles formes de tourisme respectueuses de l'environnement Clientèle : <ul style="list-style-type: none"> • Une demande croissante autour du tourisme lié aux métiers d'art, aux savoir-faire et au tourisme vert • Une forte demande du public autour du tourisme patrimonial • Le fort potentiel d'accueil de scolaires avec de nombreuses thématiques Offre : <ul style="list-style-type: none"> • Des formes de tourisme sous-exploitées comme le tourisme industriel mais des projets en gestation • Des hébergements innovants qui répondent aux 	Positionnement : <ul style="list-style-type: none"> • Certaines pratiques ne sont pas en harmonie avec l'image du territoire Clientèle : <ul style="list-style-type: none"> • Une sur-fréquentation de certains sites au regard des enjeux environnementaux • Une exigence accrue des visiteurs autour de thématiques et une offre de plus en plus concurrentielle Offre : <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de certains équipements freiné par les contraintes financières • Le fonctionnement des petits musées ruraux menacent leur pérennité • Les contraintes liées aux monuments classés ou les normes agricoles pour le développement de nouvelles activités touristiques Patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> • Une mise en péril d'éléments patrimoniaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le positionnement de la destination Loue Lison à l'échelle départementale et régionale, tout en cultivant les interrelations avec Montagnes du Jura au plan national - Miser sur les ressources naturelles et patrimoniales, socles de l'identité du territoire, pour développer une offre élargie et répondant aux demandes de la clientèle - Assurer un développement maîtrisé des activités de pleine nature en adéquation avec les impératifs liés à la fragilité des milieux et promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'environnement - Multiplier les entrées dans l'offre touristique afin de lutter contre l'effet de saisonnalité, tout en améliorant les retombées économiques du tourisme - Soutenir une requalification et un élargissement de la gamme d'hébergements touristiques, correspondant à l'évolution des pratiques et des

<p>3. L'attractivité du territoire Tourisme 2/2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre concordante avec les politiques de développement touristique, respectueux de l'environnement • Une offre d'hébergements touristiques variée et des efforts continus pour qualifier l'offre • Des manifestations sportives renommées <p>Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une richesse patrimoniale locale avec 3 sites UNESCO dans et à proximité directe du territoire Loue Lison • Des éléments patrimoniaux plus ou moins anciens, constitutifs de l'image de charme du territoire, et répondant à une demande touristique • Des chantiers d'insertion sources de vie pour les sites patrimoniaux • Le Pôle des Métiers d'Arts d'Ornans et la passion des artisans locaux du travail de la matière brute 	<p>produits du terroir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les musées ruraux qui rencontrent des difficultés • Le développement difficile du tourisme social et de l'accueil des scolaires <p>Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une signalétique absente sur plusieurs sites touristiques • Une hétérogénéité dans l'accessibilité aux éléments patrimoniaux remarquables • Une fermeture des paysages par un enfrichement des côteaux qui freine les possibilités de mise en valeur de certains sites remarquables • Des problématiques de pollution qui affectent l'image du territoire et entraînent une diminution de certaines activités 	<p>nouvelles attentes des touristes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre « nature » de plus en plus appréciée des habitants des agglomérations limitrophes et au-delà • Le passage de sentiers d'itinérance • Le fort développement du pôle Courbet et l'augmentation du nombre de visiteurs. • Le souhait des acteurs locaux de formaliser les offres et de proposer des produits les plus complets possibles <p>Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de développer des solutions alternatives pour permettre la visite des sites inaccessibles à certains publics • L'émergence de projets transversaux avec le tourisme et la culture autant à l'intention des habitants que des touristes 	<p>bâti remarquables</p>	<p>attentes de la clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargir les acteurs participant au développement touristique en intégrant notamment les habitants en vue de générer une dynamique d'ensemble - Encourager la préservation des éléments patrimoniaux remarquables, leur mise en valeur et leur transmission afin d'assurer leur pérennité
---	--	---	---	--------------------------	--

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
3. L'attractivité du territoire Agriculture	<p>Filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture liée à l'identité du territoire • Une agriculture globalement dynamique avec des activités / filières organisées et structurées • Une filière comté forte et reconnue : une production en hausse • Les premières expérimentations de diversification <p>Exploitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des terres agricoles peu soumises à la pression foncière sur les plateaux • Un Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) et un Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage <p>Circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un développement de la filière circuits courts et « bio » avec les fruitières, des AMAP et des marchés locaux pour une demande croissante 	<p>Filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques agricoles trop « intensives » au regard des contraintes géologiques locales • La filière comté apporte une trop grande spécialisation de l'agriculture • Le nombre d'exploitations et d'emplois dans l'agriculture diminue (12% en 1999, 6,1% en 2009) tandis que le cheptel s'agrandit • Les vallées encaissées rendent l'accès et la mécanisation difficile des pentes <p>Exploitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une mauvaise qualité agronomique du terrain et des boisements « conquérants » • Des difficultés pour la reprise et la transmission des exploitations <p>Circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de foncier pour l'implantation d'activités maraîchères 	<p>Filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un système coopératif ancré dans les mœurs (fruitières) • Un contexte règlementaire favorable pour la compétitivité et la libération de foncier • Une attention constante pour limiter l'intensification de l'agriculture • La polyculture (dont poly-élevage) occupe une place croissante • Une prise de conscience des acteurs d'une nécessaire diversification <p>Exploitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'associations foncières qui visent à favoriser l'implantation de porteurs de projets agricoles <p>Circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proximité de l'agglomération de Besançon et la fréquentation touristique propices au développement des circuits courts 	<p>Filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une menace de disparition d'activités (ex : apiculteurs) • Un phénomène d'enfrichement et de déprise agricole dans les vallées • Un risque de pression environnementale avec l'accroissement de la taille des troupeaux • Une volatilité des prix et la fin des quotas laitiers • La disparition progressive d'activités comme la vigne avec un risque de disparition des savoir-faire • Des zones isolées difficiles à mettre en pâture • Des normes et réglementations qui semblent parfois étouffantes pour les agriculteurs <p>Circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les circuits courts confrontés à une demande des consommateurs parfois incompatible 	<p>- Renforcer la légitimité des filières qui font la force du territoire, en particulier la filière comté, en valorisant toutes les branches, du pâturage jusqu'à la vente directe</p> <p>- Encourager les projets de diversification pour éviter une trop forte spécialisation de l'activité agricole, favoriser les circuits courts, grâce à une mise en réseau des acteurs</p> <p>- Soutenir les initiatives et les pratiques agricoles innovantes, notamment celles visant à réduire les impacts sur l'environnement</p> <p>- Enrayer la déprise agricole dans les vallées de la Loue et du Lison et reconquérir les espaces de pentes en friche</p> <p>- Mettre en cohérence les initiatives en matière de circuits courts, qu'elles soient générées par les acteurs agricoles, associatifs ou les collectivités</p>

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
3. L'attractivité du territoire Forêt-bois 1/2	<p>Forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36.000 hectares de forêts et une diversité d'essences • Une sensibilisation des élus à la nécessaire exploitation des forêts <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des relations étroites entre partenaires et financeurs avec le PAT • Une mobilisation, une expérience de travail et de concertation entre les acteurs non négligeable <p>Circuits et utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une volonté de maintenir les circuits courts en bois • Une filière de valorisation et de transformation du bois d'œuvre présente sur le territoire • L'utilisation de bois local pour la construction <p>Bois-énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le territoire Loue Lison, précurseur • Le bois représente 12% 	<p>Filière bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un enrichissement des vallées de la Loue et du Lison • Un manque de main d'œuvre • Des acteurs de moins en moins informés du rôle de la forêt dans le développement local et de ses potentialités • Un manque d'animation et de coordination pour le développement de la filière • Des normes environnementales parfois contraignantes pour l'exploitation forestière • Une concurrence forte sur le marché avec des concurrents disposant d'une plus forte rentabilité des investissements <p>Équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de lisibilité sur la réalisation d'autres équipements • Une desserte insuffisante des massifs 	<p>Filière bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un coût concurrentiel de la ressource forestière sous forme de plaquettes <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des actions issues de la dynamique du PAT, comme le Plan de Développement de Massif, vont prochainement voir le jour <p>Bois-énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des projets de valorisation de la biomasse • Une forte croissance de la demande en énergies renouvelables par la montée en puissance des préoccupations environnementales 	<p>Filière bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une image de la forêt qui est associée peu compatible avec son rôle économique majeur • Des incertitudes sur l'avenir du régime forestier • Un risque de fluctuation importante des prix : pas de lisibilité sur les coûts et sur la maîtrise des prix du bois • Une certaine réticence des communes à engager des travaux sylvicoles avec la disparition du Fonds forestier national • Le fort morcellement des parcelles empêche une exploitation optimale de la forêt <p>Équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le délaissement de certaines parcelles à cause du mauvais état des dessertes <p>Bois-énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un antagonisme possible entre les différents usages du bois-énergie 	<p>- Accroître la mise en valeur des ressources forestières dans le respect des normes environnementales et en optimisant la gestion du domaine forestier</p> <p>- Favoriser la pérennité des activités forestières en améliorant les équipements, par exemple de desserte et de stockage</p> <p>- Renforcer et structurer la filière bois locale en valorisant les opportunités de circuits courts, en particulier pour le bois de construction</p> <p>- Accentuer la mise en réseau des acteurs pour de meilleurs échanges d'informations, de connaissances et en favorisant les projets pilotes</p> <p>- Donner un deuxième souffle à la filière bois-énergie, en utilisant les ressources locales dans le respect de la biodiversité</p>

3. L'attractivité du territoire
Forêt-bois
2/2

des sources d'énergie sur le territoire Loue Lison

- Un gisement important de biomasse : une ressource annuelle en bois-énergie et en bois d'industrie estimée à 87 500 tonnes, dont un peu plus de la moitié est consommée chaque année, et un potentiel disponible exploitable de 25 000 tonnes/an
- Un foyer sur deux se chauffe au bois
- Une structuration et un développement de la filière bois-énergie avec les programmes antérieurs

- Un manque de places de dépôt au bord des routes et une accessibilité difficile de certains secteurs

Circuits :

- Une fuite de la valeur ajoutée lors de la transformation
- Une forte dispersion de la valeur ajoutée dans le circuit de transformation du bois hors du territoire

Bois-énergie :

- Après de bons débuts, peu de lisibilité sur le développement de la politique bois-énergie
- Des équipements en bois-énergie pas toujours performants et rejetant des particules dans l'atmosphère

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	<p>Axes structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le territoire Loue Lison est traversé par des axes routiers structurants en lien avec le pôle bisontin Des axes favorisant les déplacements Le territoire dispose de pistes cyclables et de voies vertes pour une pratique des transports doux sécurisée <p>Transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> La desserte d'une partie du territoire par les transports en commun ferroviaire et routier La mise en place d'un dispositif de Transport A la Demande (TAD) <p>Transports doux / alternatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> La promotion de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement : transports doux et électriques Des initiatives de covoiturage lancées 	<p>Axes structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les axes de communication majeurs sont situés en périphérie du territoire <p>Transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un territoire rural qui favorise l'utilisation de la voiture individuelle Une population dispersée qui freine le développement de transports en commun <p>Transports doux / alternatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propositions de transport alternatif (TAD et covoiturage) ont du mal à se mettre en place Des transports propres peu développés 	<p>Axes structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'intercommunalité a pris dans ses compétences la création et l'entretien de la voirie communautaire <p>Transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> La proximité du pôle bisontin génère des flux domicile-travail importants valorisables en transports alternatifs <p>Transports doux / alternatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> La prise en compte de la question de la mobilité dans le PCET et dans la démarche TEPos 	<p>Transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des déplacements plus difficiles en raison du coût de l'énergie Des transports scolaires menacés par la baisse des financements La fermeture des dessertes de transports en commun routiers et ferroviaires 	<ul style="list-style-type: none"> Pérenniser l'offre de transports en commun en la rendant plus attractive pour les habitants, en particulier les déplacements domicile-travail ou domicile-école Soutenir des modes de transport alternatifs mais en adéquation avec la demande, à travers la mise en place d'équipements et/ou de services Optimiser les outils de développement de transports doux et de véhicules électriques Garder une place pour les transports doux dans les projets d'aménagements

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
5. La transition écologique et énergétique 1/2	<p>Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine naturel et une qualité environnementale reconnus • L'importance et la diversité des milieux naturels pour le territoire et son identité (eau, karst, forêt), valorisé par des programmes LIFE • Le programme Natura 2000 recouvre un tiers du territoire et participe à la réouverture des paysages • Un engagement des acteurs locaux pour la préservation des milieux • Des rivières emblématiques avec une eau globalement de bonne qualité <p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le territoire est doté d'un PCET • Une partie du territoire est labellisé TEPos • Une partie du territoire est labellisée TEPCV • Un conventionnement 	<p>Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux composantes majeurs du territoire, l'eau et la géologie karstique, sont très fragiles et permettent le transfert rapide des pollutions • Une pression humaine sur la rivière forte, en particulier sur la population piscicole • Des rejets urbains, industriels et agricoles perturbant les écosystèmes <p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'échec du programme LIFE « Ruisseaux de têtes de bassin et faune patrimoniale » en raison des problématiques de morcellement foncier • L'échec de la mise en place du Pôle d'Excellence Rural sur la thématique de l'eau <p>Rejets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités fortement émettrices de gaz à effet 	<p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La complémentarité et l'interconnexion des démarches et labels PCET, TEPos et TEPCV • La labellisation TEPCV permet le lancement de chantiers et d'actions exemplaires • La Stratégie de développement local du programme LEADER permet la réalisation d'actions des acteurs locaux en faveur de l'environnement • Un SRCAE ambitieux en termes d'énergie renouvelable • Une mobilisation assez forte des financeurs publics sur les questions d'énergie <p>Comportements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une capacité de résilience du territoire à certains effets du changement climatique • Des acteurs locaux et associatifs impliqués • Le développement 	<p>Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une biodiversité riche mais fragile et menacée • Des risques de crues exceptionnelles (Loue) • Des milieux très vulnérables aux effets du changement climatique • Une pression démographique parfois importante face à un milieu naturel fragile <p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La complexité de montage de dossiers pour des projets énergétiques (méconnaissance des nombreux dispositifs, démarches administratives lourdes) <p>Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le changement climatique n'est pas une priorité pour tous les acteurs • L'âge d'une grande part des propriétaires est un frein aux travaux de rénovation et d'amélioration énergétique • Le coût immédiat d'un 	<p>- Participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'utilisation optimale de l'énergie en améliorant les équipements publics</p> <p>- Inciter une évolution des comportements des acteurs du territoire pour une consommation énergétique plus maîtrisée</p> <p>- Accompagner les habitants, notamment les plus précaires, dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements</p> <p>- Utiliser les dispositifs en place pour mener à bien des actions concrètes et utiles au territoire</p> <p>- Allier le développement et la valorisation de la biodiversité avec l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>- Poursuivre les efforts développés pour la préservation de la biodiversité</p> <p>- Intégrer un réseau d'acteurs pour s'appuyer sur les dynamiques associatives et créer une synergie</p>

**5. La transition
écologique et
énergétique**
2/2

avec l'ADIL pour améliorer la qualité énergétique des logements

- D'autres dispositifs existent pour accompagner les collectivités et les particuliers

Énergie :

- Des ressources pour la production d'énergie verte
- Un potentiel hydroélectrique non négligeable et déjà exploité
- Le succès de projets d'énergies vertes sur le territoire (méthanisation)

Déchets :

- Une politique de réduction des déchets déjà en place et avec des résultats
- Un geste de tri sélectif étendu en 2016
- De plus en plus de volonté de réduire les charges en énergie dans les exploitations agricoles et de contribuer à la transition énergétique

de serre et consommatrices d'énergies fossiles

- Une forte empreinte écologique du secteur agricole due à la dispersion des parcelles
- Le secteur agricole émet 39% des gaz à effet de serre sur le territoire, dont 27% lié à l'élevage
- Le secteur agricole est très consommateur en énergies fossiles

Énergie :

- Un potentiel de développement des énergies éoliennes mais des freins dans la mise en œuvre
- Peu d'actions sur le développement des énergies vertes hormis l'hydroélectricité et le bois-énergie
- Des expériences parfois négatives en matière d'énergies renouvelables
- Un parc de logements relativement ancien

d'économies circulaires favorisant l'innovation et l'évolution des comportements qui deviennent plus respectueux de l'environnement

Déchets :

- Des projets innovants favorisant le recyclage (déchets du bâtiment)
- Une forte marge de progression dans la mise en place de plateformes de co-compostage dans le secteur agricole

projet de rénovation est souvent un frein à la rénovation globale d'un bâtiment : la rénovation dite « élément par élément », beaucoup moins efficace d'un point de vue énergétique, est souvent privilégiée

- La difficulté de mobiliser massivement les acteurs du territoire et de leur faire prendre conscience de l'intérêt commun de la réduction des consommations d'énergie au-delà de l'aspect « diminution de la facture énergétique »

rassemblant tous les efforts développés

- Encourager les projets de production d'énergie renouvelable dans le respect des milieux naturels pour parvenir à terme à une autosuffisance en matière énergétique

- Favoriser les projets s'inscrivant dans le cadre de l'économie circulaire

THÈMES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX STRATÉGIQUES
6. La cohésion sociale	<p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une part croissante de retraités <p>Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des actions favorisant les échanges intergénérationnels • Un tissu associatif solide <p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des services de proximité qui préservent le lien social : petite enfance, MSAP... • Une bonne couverture des services liés à l'enfance <p>Culture et sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des équipements culturels et une programmation conséquente • Des événements nombreux mais localisés et cintrés sur les pôles • Un secteur associatif sportif et culturel important et actif, avec des équipements structurants 	<p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un déficit d'attractivité pour les populations jeunes • Une population bicéphale avec des ruraux et des urbains <p>Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évolutions sociétales avec la montée de l'individualisme • Une augmentation globale du coût de la vie <p>Culture et sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des freins au développement de la culture en milieu rural • Des initiatives culturelles et sportives pas toujours bien relayées auprès des habitants • Des relations à développer entre acteurs du territoire 	<p>Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une adaptation aux évolutions sociétales avec de nouveaux modes de vie et de travail • L'émergence d'un nouvel EPCI peut donner lieu à un travail sur l'identité du territoire • Des projets associatifs aux effets démultipliés en cas de partenariat avec des collectivités et/ou d'autres acteurs du territoire • Les habitants peuvent devenir acteurs du développement de leur territoire, par exemple en matière touristique <p>Culture et sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des manifestations sportives et touristiques phares vectrices de liens sociaux • La culture et le sport sont générateurs de lien social et d'animation des villages 	<p>Population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cohabitation d'habitants ruraux et néo-ruraux apporte des questionnements sur la cohésion sociale • Le développement de nouveaux usages, en particulier ceux liés au numérique, pourrait contribuer à l'accroissement de l'isolement d'une part de la population qui ne les maîtrise pas <p>Culture et sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une thématique reléguée au second plan à cause des difficultés de financement • Des programmations culturelles pas toujours très ouvertes aux habitants • La pérennité de certaines structures associatives et la question du bénévolat • Le risque de disparition de certains événements phares du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un peuplement équilibré du territoire, en adéquation avec la capacité d'accueil des milieux - Continuer à attirer de jeunes actifs pour assurer le dynamisme du territoire - Travailler à une meilleure cohésion sociale, en particulier entre ruraux et néo-ruraux ainsi qu'entre générations en soutenant les initiatives de rencontres et d'échanges - Renforcer les espaces de solidarité locale, socle des territoires ruraux, en les adaptant aux évolutions sociétales et en renforçant les liens inter-villages - Garantir des équipements culturels et sportifs de qualité mais en veillant à une animation continue et adaptée aux attentes des habitants - Associer davantage les habitants aux projets d'amélioration du cadre de vie pour affirmer une identité de territoire, développée et partagée par tous

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités

Après les assises des ruralités tenues fin 2014 et les trois comités interministériels aux ruralités (CIR) des 13 mars, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016, l'action du Gouvernement en faveur des territoires ruraux a été renforcée. Au total, ce sont 104 mesures nationales qui ont été prises en faveur de la ruralité et qui témoignent d'un engagement fort en faveur des territoires ruraux.

Parmi ces mesures, le Gouvernement a fait de l'accessibilité des services au public sur l'ensemble du territoire, une de ses priorités. Ainsi, le Premier Ministre a décidé l'accélération du plan de déploiement des maisons de services au public pour porter à 1 000 le nombre de maisons de services au public d'ici la fin de l'année 2016 (500 MSAP portées par des collectivités et 500 par le groupe La Poste).

Au niveau local, la communauté de communes Loue Lison compte aujourd'hui 2 maisons de services au public labellisées à Amancey et Quingey.

L'État finance également de nombreux projets dans les territoires ruraux. Ainsi, sur le territoire la communauté de communes Loue Lison, des projets structurants comme la phase 2 du plan de circulation d'Ornans, la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Amancey, la mise aux normes de bâtiments publics ont été financés sur les 3 dernières années à hauteur de 2 314 243 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ainsi que le fonds de soutien à l'investissement public local. Des projets ont également été financés au titre du FNADT - massif du Jura pour un montant de 126 953,10 €. Ces dispositifs maintenus en 2017 s'articuleront au sein du contrat de ruralité.

Tableau de suivi des mesures des comités interministériels aux ruralités des 13 mars, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016

PÉRIMÈTRE CC Loue Lison

**Préfecture
du
Doubs**

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement sur le territoire Loue Lison
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	une : Amancey
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA) et générale (PTMG) – remarque : mesure PTMA pas encore active.	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	aucun
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées = Signataires du Règlement arbitral	% maisons de santé signataires	2017	100%

	Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée (mesure non active à ce jour) / Accès aux urgences en 30 mn = Médecins Correspondants du SAMU	nombre de contrats et part population couverte	2015	aucun
1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nombre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	2 MSAP labellisées à Amancey et Quingey (portage intercommunal)
L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nombre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016	Une seule commune de la communauté de communes Loue Lison a répondu au programme « Ecoles connectées » qui vise à apporter un haut débit de qualité aux écoles et aux établissements les moins bien desservis dans le cadre du plan "France Très Haut Débit".
	Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nombre de conventions	2015-2017	aucune convention prévue à ce jour dans ce secteur géographique
	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nombre de PEDT	2015	25 PEDT pour les 25 communes disposant d'au moins une école

Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	105 logements (2011/2016) dont 28 en 2015 et 17 en 2016
	LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	Signature d'une première convention TEPcv le 09/09/2016, d'une deuxième le 09/10/2016 (soit 1 000 000 € de subvention). Actions réalisées en 2016 : - Achat de 10 vélos à assistance électriques, - Achat de 2 véhicules électriques, - Mise en place d'un service de broyage des déchets verts destiné aux particuliers et aux communes, - animations éducatives sur la transition énergétique, - études préalables à la rénovation énergétique du gymnase de Quingey. Soit un montant dépensé en 2016 : 115 000 €
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	une installation de méthanisation à Reugney a été financée et est en fonctionnement depuis 2012
Accompagner les collectivités et les territoires	Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres- bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	Des projets pour un montant de 573 089 € ont été financés en 2016 au titre du FSIPL sur le territoire de la communauté de communes Loue Lison	

			Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	Sur le territoire de la communauté de communes Loue Lison, des projets structurants ont été financés sur les 3 dernières années à hauteur de 1 741 154 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.
--	--	--	-------------------	---	--------------------------------------	---

- Etat des contrats et schémas en cours

- Convention interrégionale du Massif du Jura Contrat de Plan Interrégional Etat Région 2015 – 2020 signée le 3 juillet 2015

- ***Contrat Local de Santé (CLS)***

Le contrat Local de santé est un outil qui est porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, ici la Communauté de Communes Loue Lison. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

Il évolue sur une durée de 3 à 5 ans à compter de sa signature.

L'objectif de ce contrat est de mettre en réseau l'ensemble des acteurs du territoire pour lancer un projet de santé commun (ex. : création de maison de santé, télémédecine, actions de prévention...) prenant en compte les éléments sanitaires, médico-sociaux et environnementaux du territoire. En effet, il définit un programme d'actions dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et de l'offre de soins. Des actions pourront s'inscrire dans le cadre de la territorialisation des parcours, en lien avec le Projet Régional de Santé.

- ***Les schémas stratégiques du Pays Loue Lison***

Le Pays Loue Lison, créé en 2000, a été à l'origine de différentes démarches thématiques en lien avec les objectifs fixés par sa charte de Pays, élaborée à l'horizon 2020. Les principaux axes étaient les suivants :

- conduite d'une politique intégrée en développement et aménagement durable principalement dirigée vers la finalité « pôle d'excellence en gestion et valorisation durable de l'eau et des rivières »,
- mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale et résidentielle à forte identité rurale,
- conduite d'une politique intégrée en faveur du tourisme durable et du rayonnement culturel chargé de soutenir la notoriété et l'attractivité du Pays,
- conduite d'une politique en faveur d'un renforcement du positionnement franc-comtois du Pays Loue Lison et de son rayonnement interrégional et international.

Jusqu'en 2016 et la dissolution du Pays, une partie de cette charte a été menée mais elle a aussi été complétée par d'autres missions.

Le Pays a également mené un Schéma territorial de développement économique pour la période 2008-2013, suite d'une OCMACS et corollaire des projets de ZAE des intercommunalités. Sur la thématique du bois, le syndicat a été un des trois premiers territoires français à mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial en 2007, plan qui s'est traduit par un certain nombre d'actions concrètes sur le territoire.

D'autres acteurs territoriaux ont également réfléchi à des schémas directeurs, à commencer par l'Office de Tourisme du Pays d'Ornans Loue Lison avec un contrat de station.

Le Contrat de ruralité s'inscrit donc dans la suite de ces schémas pour continuer à structurer l'action des collectivités, en adéquation avec les enjeux territoriaux.

- ***Le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable***

Le Syndicat Mixte du Pays Loue Lison a contractualisé avec le Conseil Régional Franche-Comté dans un nouveau CADD en 2015. Le contrat porte sur deux périodes triennales pour accompagner les projets des collectivités en matière de :

- équipements structurants de services,
- aménagements urbains autour des secteurs d'intérêt régional (gares, lycées...),
- actions issues de la stratégie du Plan climat énergie territorial.

Les thématiques des projets retenus dans le cadre du CADD recoupent celles développées au sein du Contrat de ruralité : l'accès aux services publics, la revitalisation des centres bourgs, la transition écologique et énergétique... Des actions inscrites dans le CADD 2015-2018 pourront ainsi être reprises dans le présent contrat.

- ***Le Plan Climat Énergie Territorial Loue Lison***

L'élaboration du PCET du Pays Loue Lison a été relativement longue ; initiée en 2011, le diagnostic territorial a été validé en 2015 et la stratégie, accompagné d'un plan d'actions, en 2016. La démarche de concertation, en particulier avec les collectivités et un tissu associatif fortement impliqué dans la thématique, a permis de dégager trois orientations d'action :

- consommer l'énergie autrement
 - accompagner la rénovation du patrimoine public et privé
 - promouvoir des alternatives de mobilité en milieu rural
 - accompagner les changements de comportements et les initiatives citoyennes
- aménager le territoire
 - promouvoir un aménagement durable du territoire
 - accompagner les projets de production d'énergie renouvelable locale
 - restaurer et préserver les ressources naturelles du territoire
- sensibiliser, fédérer, animer
 - accompagner un développement économique local et durable
 - poursuivre les efforts dans la prévention et la valorisation des déchets

- valoriser l'ingénierie du Plan Climat

La mise en œuvre du PCET revient à l'ensemble des acteurs : collectivités, associations, entreprises, citoyens... Les objectifs à atteindre en 2025 sont les suivants :

- réduire de 20 % la demande en énergie primaire par rapport au scénario de référence,
- réduire de 20 % les émissions directes de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 2008,
- atteindre 32 % de la consommation d'énergie finale fournie par les énergies renouvelables.

- ***Territoire à Énergie Positive***

En 2015, la Communauté de Communes du Canton de Quingey a été lauréate de l'appel à projet régional TEPos, lancé par l'ADEME et la Région Franche-Comté.

Ce programme vise à élaborer une stratégie puis réaliser des actions pour :

- accomplir la transition énergétique du territoire,
- intégrer la question énergétique dans un engagement politique, stratégique et systémique,
- réduire au maximum les besoins énergétiques et répondre à ces besoins en produisant localement l'énergie nécessaire,
- tendre vers un mix énergétique 100 % renouvelable et identifié les potentiels de production d'énergie verte sur le territoire

La stratégie et le plan d'actions seront élaborés courant du second semestre 2017, suite aux résultats de l'étude des potentiels de production d'énergie renouvelable et d'économies d'énergie. Les actions développées dans le cadre de TEPos seront en partie incluses dans le PCET Loue Lison, mais iront plus loin concernant les objectifs affichés.

- ***Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte***

La Communauté de Communes du Canton de Quingey a candidaté en 2015 à l'appel à projets TEPCV lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Labellisé, le territoire a choisi de mettre en place des actions visant à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales, et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer des emplois. Les projets retenus sont les suivants :

- rénovation du gymnase de Quingey,
- compostage de bio-déchets pour les gros producteurs,
- broyage de déchets verts à domicile,
- animation scolaire sur la transition énergétique,
- promotion des circuits courts et d'une agriculture responsable,
- création et animation d'une centrale d'achat de produits à plus-value environnementale dans le domaine de l'énergie et de l'eau,
- développement des transports propres,

- développement des transports doux,
- animation et promotion du label.

Le plan d'actions est en cours de mise en œuvre, il devra être achevé en 2018. Les actions développées dans le cadre de TEPCV sont incluses dans le PCET Loue Lison et seront également incluses dans le plan d'actions du programme TEPos.

- **LEADER**

Le Pays Loue Lison a candidaté au programme LEADER 2014-2020 avec une ligne directrice : la valorisation des ressources naturelles, vue comme potentiel de développement territorial. Retenu en juillet 2015, le programme est dans l'attente du conventionnement avec la Région, autorité de gestion des fonds européens, et l'Agence de Services et de Paiement pour pouvoir se lancer.

Trois orientations ont été déterminées lors de la phase de diagnostic et d'élaboration concertée du Plan de développement local :

- soigner les ressources naturelles, socle de l'identité du Pays Loue Lison (actions liées à l'environnement, la biodiversité et la pollution de milieux),
- cultiver les filières non délocalisables, dans le respect des ressources naturelles du Pays Loue Lison (actions liées à la forêt, l'agriculture et aux énergies renouvelables),
- sculpter les ressources naturelles et humaines, pour mettre en valeur les richesses du Pays Loue Lison (actions liées au patrimoine, au tourisme et à l'économie).

A travers ces différentes entrées qui se nourrissent des ressources naturelles du territoire, cette stratégie vise à accompagner et insuffler des projets portés par des acteurs publics et privés mais inscrits dans une même dynamique de développement territorial. Un mode de gouvernance donnant une large part au GAL a été choisi afin de permettre aux acteurs publics et privés du territoire d'œuvrer sur les thématiques incluses dans la Stratégie de développement local à travers des groupes de travail, palliant à l'absence de conseil de développement au sein du Pays Loue Lison.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la structure porteuse du programme LEADER est la Communauté de Communes Loue Lison, elle s'appuie sur le Groupe d'action local et son Comité de programmation, instance décisionnaire de l'attribution de l'enveloppe européenne.

- ***Promotion d'un aménagement culturel équilibré du territoire***

Dans le cadre des mesures en faveur de la ruralité, la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté souhaite promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire. Cela se traduit par :

- un renforcement des médiathèques, premier service culturel de proximité ;
- le soutien aux musées, qui ont développés premiers services des publics, notamment les musées de société et d'arts et tradition populaires ;
- la mobilisation des institutions labellisées par le ministère de la culture et de la communication afin qu'elles inscrivent au cœur de leurs objectifs le travail sur les territoires ;

- la mise en œuvre des conventions territoriales de développement culturel et d'éducation artistique (CTDCEAC) et des contrats locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA) ;
- le développement des résidences d'artistes en milieu rural.

Les conventions territoriales de développement culturel et d'éducation artistique (CTDCEAC) sont passées avec les EPCI dans le cadre du plan national pour l'éducation artistique sur la base d'un diagnostic partagé avec les collectivités territoriales, les équipements et services existants. Elles ont pour objectifs, en fédérant énergies, moyens et compétences de construire des parcours de médiation, notamment au bénéfice des personnes éloignées des pratiques ou des lieux culturels et en direction de la jeunesse dans le temps scolaire et hors temps scolaire. Dans le département du Doubs 3 CTDCEAC ont été signées depuis 2014 avec la communauté de communes des hauts du Doubs, celle d'Amancey Loue-Lison et Pays de Montbéliard agglomération.

Les contrats territoires-lecture (CTL) sont l'un des outils de la politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la lecture. La médiation et l'accompagnement vers le livre et la lecture sont incontournables pour lutter contre la fracture sociale.

Le concours particulier pour les bibliothèques participe également à l'aménagement culturel du territoire. Cette dotation vise à soutenir des projets d'investissements de lecture publique ainsi que l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

- ***Le Schéma de Cohérence Territorial***

La Communauté de Communes Loue Lison est un des derniers territoires du Doubs à ne pas être doté d'un SCoT, document d'urbanisme et de planification visant à donner les grandes orientations d'aménagements sur quinze ans. Élaboré dans un processus de concertation, ce document vise à s'intégrer à la fois dans les politiques des collectivités et dans les enjeux supra territoriaux.

Évoquée à plusieurs reprises depuis les années 2000, un SCoT à l'échelle du Pays Loue Lison n'a pu voir le jour. Aujourd'hui, face aux enjeux d'urbanisme et aux impératifs réglementaires, un périmètre est envisagé, calqué sur celui de la Communauté de Communes Loue Lison.

Ce document visera à conforter le développement du territoire en conciliant les impératifs de ses facettes, en particulier celle d'un milieu rural où doivent cohabiter zones résidentielles, de loisirs, agricoles, forestières et naturelles. La place des centres bourgs et l'attractivité du territoire sont également abordées dans le SCoT, avec les enjeux économiques, sociétaux, de mobilité... La prégnance des questions énergétiques sera forte, pour un développement de l'urbanisme raisonné et dans le respect des équilibres naturels.

Le lancement de la démarche de SCoT avec l'arrêt d'un périmètre est prévu pour 2017.

- ***Engagement de l'ADEME***

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ADEME constitue un vecteur important pour massifier les solutions identifiées et mobiliser tous les acteurs, dont les territoires, dans ses domaines d'intervention liés à la transition énergétique, écologique et économique et ainsi lutter contre le changement climatique et la raréfaction des ressources.

Les actions de l'ADEME s'organisent donc autour de trois grands enjeux de la Transition énergétique, écologique et économique :

- accélérer son déploiement,
- innover et préparer l'avenir,
- contribuer à l'expertise collective.

Ainsi au niveau territorial, l'ADEME promeut et soutient les démarches territoriales, qui portent un modèle de développement global visant un changement de comportement de l'ensemble des acteurs des territoires.

Elle accompagne les collectivités territoriales, en intégrant les nouvelles compétences qui leur sont attribuées, pour mobiliser tous les acteurs dans une perspective de projet de territoire.

L'ADEME accompagne les territoires ruraux en apportant ingénierie, conseils et expertise. Elle a ainsi développé un ensemble de relais et réseaux qui irriguent le territoire pour un accompagnement de proximité : Espaces info énergie, Conseillers en énergie partagés (CEP), conseillers d'entreprises, chargés de mission énergies renouvelables...

Au-delà de cet accompagnement, l'ADEME contractualise avec les territoires les plus ambitieux pour développer des démarches territoriales intégrées. C'est le cas des Territoires à énergie positive (TEPos), des Plans climat-énergie territoriaux volontaires (PCET) et des territoires Zéro déchet zéro gaspillage (ZDZG). Enfin, sur le thème de la rénovation énergétique des logements, l'ADEME contractualise avec les territoires volontaires pour créer des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Elle anime et accompagne ces différents réseaux.

En sus à l'accompagnement des projets par l'expertise, et par des aides financières à l'ingénierie, l'ADEME déploie des ressources et des financements dans des domaines déterminés.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux. Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées.

L'inventaire en annexe 1 liste l'ensemble des actions prévues pour la durée du Contrat de ruralité.

Contribution de l'Etat et des partenaires du contrat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »). Le détail des objectifs et plan d'actions pour chaque thématique du contrat est précisé ci-dessous. Le montant des interventions financières de l'État est précisé en annexe.

Dans une logique de projet de territoire, le Contrat de ruralité définit six thématiques prioritaires dans lesquelles s'inscrivent les actions concrètes et opérationnelles des collectivités, en adéquation avec les enjeux locaux identifiés.

Les actions inscrites sur 2017 sont détaillées en annexe 1.

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

Objectifs : *au regard des enjeux soulignés ci-avant :*

- **Conforter la croissance démographique globale du territoire, en particulier par une offre adéquate de services de première nécessité de proximité**
- **Maintenir un peuplement équilibré du territoire par un accès aux services adapté et une complémentarité avec les services des pôles urbains**

- Garantir un niveau de qualité des services publics afin de préserver l'attractivité du territoire

- Rechercher les méthodes efficaces qui offrent proximité et simplification des services à la population

- **Réfection de la façade et de la toiture de la mairie de Mérey-sous-Montrond :**
 - Le bâtiment de la mairie de Mérey-sous-Montrond est vieillissant et présente des signes de dégradation. Les travaux sur la façade et la toiture permettront de renforcer l'isolation tout en préservant le maintien des services à la population.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
- **Réhabilitation et mise aux normes de la mairie d'Amancey :**
 - Les locaux de la mairie d'Amancey sont aujourd'hui confrontés à plusieurs problèmes dont le plus important concerne l'accessibilité. Situés au premier étage, leur configuration ne permet pas l'aménagement d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Le projet concerne l'ensemble des services : le secrétariat, la salle du conseil et les bureaux. Un volet lié à la transition énergétique est également prévu puisque l'objectif des travaux vise à mettre le bâtiment aux normes B.B.C..
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018-2019
- **Réhabilitation du bâtiment Le Cusenier à L'Hôpital-du-Grosbois :**
 - La commune est propriétaire d'un bâtiment aujourd'hui inoccupé appelé Le Cusenier situé dans le centre du village. Sa réhabilitation est la dernière étape d'un plan de revitalisation du centre bourg.
L'opération vise à y installer plusieurs services dont le périscolaire, une micro-crèche, une salle socioculturelle et un gîte touristique (en particulier pour les touristes itinérants de la Via Francigena).
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018-2019
- **Réhabilitation de la mairie de Tarcenay :**
 - Avec plus de 1.000 habitants la commune de Tarcenay connaît une période d'expansion démographique, en particulier grâce à sa proximité avec le pôle bisontin. Cependant, les locaux de la mairie, qui accueille également une agence postale communale, ne sont plus adaptés pour répondre aux besoins de la population. Le projet vise donc à créer un bâtiment de mairie mutualisé avec une salle multi-activités qui servira aux écoles et aux associations.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2019-2020

- Soutenir les investissements en équipements, en particulier en matière de soins, afin de répondre aux évolutions de la population et ne pas créer de désert médical

- **Réhabilitation de l'ancienne bibliothèque de Quingey en cellules médicales :**
 - L'Espace Santé de Quingey, situé rue de l'école, compte aujourd'hui 5 cellules occupées par des médecins et des spécialistes (par exemple un psychologue). Le projet développé avec l'A.R.S. et les professionnels présents sur place vise à transformer les locaux de l'ancienne bibliothèque, attenants à l'Espace Santé

en 4 nouvelles cellules, de salles spécialisées (par exemple pour la radiologie) et d'un secrétariat.

- Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018-2019
- **Aménagement d'une résidence seniors dans l'ancien Hospice de Quingey :**
 - Les résidences seniors offrent un logement et des services spécifiquement destinés aux personnes âgées tout en leur permettant de conserver un maximum d'autonomie, sans pour autant leur imposer le cadre exigü d'une maison de retraite. Le bâtiment de l'Hospice pourrait permettre d'accueillir plusieurs résidences afin de compléter l'offre de logements et de services aux personnes âgées, à proximité des services de soins.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018-2019

- Favoriser la numérisation du territoire par le développement d'infrastructures pour mieux intégrer les nouvelles technologies aux services

- **Adhésion de la Communauté de Communes Loue Lison au syndicat Doubs Très Haut Débit :**
 - Le syndicat département Doubs Très Haut Débit a programmé et est chargé d'exécuter la mise en place de la fibre optique sur le territoire des collectivités adhérentes (majoritairement rurales) d'ici l'horizon 2024. Aucune fiche action n'a été déposée par la CCLL, la compétence étant dévolue au SMTHD.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017-2020

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes / bourgs

Objectifs : au regard des enjeux soulignés ci-avant :

- **Renforcer le rôle structurant et la complémentarité des pôles d'Ornans, d'Amancey, de Quingey et d'Arc-et-Senans**
- **Fixer le commerce et l'artisanat au cœur des centres bourgs et des villages en permettant le développement d'outils mutualisés**
- **Améliorer l'accessibilité, la visibilité et l'animation des commerces, artisans et services**
- **Développer et renforcer l'offre locative avec de meilleurs logements au plan énergétique**
- **Concentrer les efforts de rénovation énergétique sur le bâti ancien**
- **Ne pas négliger la mise à disposition de foncier pour favoriser l'accession à la propriété**
- **Organiser, maîtriser et animer l'urbanisation future en l'intégrant aux enjeux territoriaux grâce à l'élaboration de documents d'urbanisme multi scalaires**
 - **Création d'un logement pour favoriser l'activité commerciale à Montgesoye :**

- La commune de Montgesoye loue un local commercial appelé « La Fontaine » pour dynamiser la vie économique du village. Elle souhaite aménager les combles du bâtiment afin de créer un logement destiné au loueur.
- Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017

3. L'attractivité du territoire

Objectifs : *au regard des enjeux soulignés ci-avant :*

Volet économie / entreprises :

- **Proposer des locaux adaptés aux activités susceptibles de s'installer sur le territoire**
- **Donner les conditions optimales à la reprise / transmission d'entreprises pour pérenniser le tissu artisanal et commercial**
- **Appuyer les secteurs d'activités différenciateurs**
- **Générer des projets de mutualisation de services aux entreprises**
- **Améliorer l'offre issue des circuits courts pour la clientèle locale et touristique**
- **Mettre davantage en cohérence les ZAE pour garantir du foncier disponible et viabilisé, accroître leur visibilité et conforter le tissu de PME-PMI**
- **Encourager l'innovation en favorisant l'ouverture des entreprises à des réseaux**
- **Encourager les acteurs locaux à utiliser l'Économie Sociale et Solidaire comme levier de développement**
 - **Exécution des programmes :**
 - LEADER
 - TEPCV
 - PCET
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017-2020

Volet tourisme :

- **Conforter le positionnement de la destination Loue Lison à l'échelle départementale et régionale, tout en cultivant les interrelations avec Montagnes du Jura au plan national**
- **Miser sur les ressources naturelles et patrimoniales, socles de l'identité du territoire, pour développer une offre élargie et répondant aux demandes de la clientèle**
- **Assurer un développement maîtrisé des activités de pleine nature en adéquation avec les impératifs liés à la fragilité des milieux et promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'environnement**
- **Multiplier les entrées dans l'offre touristique afin de lutter contre l'effet de saisonnalité, tout en améliorant les retombées économiques du tourisme**

- **Soutenir une requalification et un élargissement de la gamme d'hébergements touristiques, correspondant à l'évolution des pratiques et des attentes de la clientèle**
- **Élargir les acteurs participant au développement touristique en intégrant notamment les habitants en vue de générer une dynamique d'ensemble**
- **Encourager la préservation des éléments patrimoniaux remarquables, leur mise en valeur et leur transmission afin d'assurer leur pérennité**
 - **Ouverture au public du site du Castel Saint-Denis :**
 - Situé sur la commune de Chassagne-Saint-Denis, le chantier du Castel mené par la Communauté de Communes du Pays d'Ornans puis Loue Lison s'étend déjà sur deux décennies. La première partie a concerné la consolidation des ruines avec l'intervention d'un chantier d'insertion qui a échelonné ses campagnes avec les différents aspects du site. En parallèle des derniers travaux de consolidation et de sauvegarde, le projet d'ouverture au public peut être amorcé. Il va du stationnement des visiteurs dans la vallée de la Loue au chemin d'accès et au site à proprement parler avec de l'interprétation.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation de 2017 à 2021
 - **Réfection du sentier karstique de Mérey-sous-Montrond et aménagement de l'accessibilité :**
 - La commune de Mérey-sous-Montrond est propriétaire du sentier d'interprétation karstique, un espace de découverte d'un élément constitutif du territoire et du paysage de la communauté de communes. Les travaux concernent à la fois les éléments d'interprétation présents tout au long du chemin avec une remise en état et une actualisation, et le lieu de départ avec l'aménagement de places de stationnement et des équipements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
 - **Création d'une signalétique d'interprétation à l'espace Beauquier et au centre du village de Nans-sous-Sainte-Anne :**
 - Nans-sous-Sainte-Anne constitue une des portes d'entrées majeures du territoire d'un point de vue touristique avec Ornans et Arc-et-Senans. Les sites qu'elle abrite sont surtout naturels autour de la source du Lison, lieu reconnu ayant fait l'objet d'aménagements récents : l'espace Beauquier. La dernière phase de la mise en valeur de ce pôle touristique concerne la signalétique et l'interprétation.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018
 - **Aménagement d'un sentier d'interprétation sur la commune de Cléron :**
 - En partenariat avec la Réserve Naturelle du Ravin de Valbois et des acteurs locaux, la municipalité de Cléron a souhaité créer un sentier d'interprétation dans et autour du village. Ce projet vise à mettre en valeur les atouts patrimoniaux du site, en jouant sur les richesses bâties et naturelles. Point d'arrêt de nombreux touristes avec son château érigé sur les berges de la Loue, la commune souhaite pouvoir jouer son rôle de porte d'entrée du territoire, en

appuyant sur ses relations avec d'autres sites de proximité comme la réserve naturelle, le musée du Tacot ou encore la Fromagerie.

- Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018
- **Travaux dans le gîte communal de Foucherans pour une montée en gamme :**
 - La commune est propriétaire d'un gîte de groupe depuis 35 ans. Située sur des itinéraires touristiques structurants comme la Via Francigena. Les aménagements envisagés concernent l'amélioration du confort du gîte (sanitaires et chambres), l'aménagement de l'espace jardin et l'équipement en services comme un accès internet. Le projet est monté avec l'accompagnement du Comité Départemental du Tourisme.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018-2019
- **Aménagement des promenades en bord de Loue à Quingey :**
 - Quingey, Petite Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté, dispose d'un attrait patrimonial auquel s'ajoute la traversée de la Loue. Le projet vise à aménager les rives afin d'en faire un espace de promenade et de loisirs avec des équipements adaptés.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018-2019
- **Restauration du viaduc du Tacot à Cléron :**
 - Le viaduc du Tacot, enjambant la RD9, est un élément patrimonial remarquable du village et sert à la mise en valeur touristique, de par le sentier pédestre balisé qui l'emprunte et le relie avec le musée du Tacot. L'édifice est cependant en péril avec un écartement des piles dû au temps. Les travaux viseraient donc à consolider et sécuriser le viaduc.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2019-2020
- **Aménagement d'un gîte touristique à Malbrans :**
 - Ce projet est lié à la réhabilitation de la salle de convivialité et de l'ancienne mairie. Il s'agit de transformer cette dernière en gîte touristique.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018-2019
- **Exécution des programmes :**
 - LEADER
 - TEPCV
 - PCET
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017-2020

Volet agriculture :

- Renforcer la légitimité des filières qui font la force du territoire, en particulier la filière comté, en valorisant toutes les branches, du pâturage jusqu'à la vente directe

- Encourager les projets de diversification pour éviter une trop forte spécialisation de l'activité agricole, favoriser les circuits courts, grâce à une mise en réseau des acteurs

- Soutenir les initiatives et les pratiques agricoles innovantes, notamment celles visant à réduire les impacts sur l'environnement

- Enrayer la déprise agricole dans les vallées de la Loue et du Lison et reconquérir les espaces de pentes en friche
- Mettre en cohérence les initiatives en matière de circuits courts, qu'elles soient générées par les acteurs agricoles, associatifs ou les collectivités
 - Exécution des programmes :
 - LEADER
 - TEPCV
 - PCET
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017-2020

Volet bois et bois-énergie :

- Accroître la mise en valeur des ressources forestières dans le respect des normes environnementales et en optimisant la gestion du domaine forestier
- Favoriser la pérennité des activités forestières en améliorant les équipements, par exemple de desserte et de stockage
- Renforcer et structurer la filière bois locale en valorisant les opportunités de circuits courts, en particulier pour le bois de construction
- Accentuer la mise en réseau des acteurs pour de meilleurs échanges d'informations, de connaissances et de compétences et en favorisant les projets pilotes
- Donner un deuxième souffle à la filière bois-énergie, en utilisant les ressources locales dans le respect de la biodiversité
 - Exécution des programmes :
 - LEADER
 - TEPCV
 - PCET
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017-2020

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Objectifs : *au regard des enjeux soulignés ci-avant :*

- Pérenniser l'offre de transports en commun en la rendant plus attractive pour les habitants, en particulier les déplacements domicile-travail ou domicile-école
- Soutenir des modes de transport alternatifs mais en adéquation avec la demande, à travers la mise en place d'équipements et/ou de services
- Optimiser les outils de développement de transports doux et de véhicules électriques
- Garder une place pour les transports doux dans les projets d'aménagements

- **Réfection de la voie communale Flagey Chassagne :**
 - Les travaux concerne une route communale reliant les deux communes non déneigée l'hiver et en mauvais état sur certains tronçons.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
- **Aménagement de la traversée du village de Flagey :**
 - Les travaux concernant la voirie et les réseaux permettront d'améliorer le cadre de vie du village.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
- **Contournement d'Ornans :**
 - La Communauté de Communes Loue Lison est maître d'ouvrage de l'aménagement d'une voie de contournement du centre-ville d'Ornans, qui reprend le tracé et les équipements d'une ancienne voie ferrée. Ce projet vise à désengorger la rue principale de la Cité de caractère, en particulier des camions en transit et des flux de circulation domicile-travail entre la haute vallée de la Loue et les entreprises ornanaïses et le pôle bisontin. Des aménagements pour les transports doux sont inclus dans l'opération.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
- **Mise en sécurité de la traversée du village de Rouhe :**
 - Les aménagements visent à améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes le long de la RD110e.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
- **Réfection des chemins ruraux à Mérey-sous-Montrond :**
 - La commune dispose de chemins ruraux utiles à plusieurs activités économiques de la commune et pour accéder à certains équipements comme ceux liés à l'eau potable. Les travaux prévoient la réfection d'une partie du chemin du Mont et d'autres chemins blancs.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018
- **Réfection de la voirie à Mérey-sous-Montrond :**
 - L'opération vise à enfouir les réseaux secs, procéder à la réfection des trottoirs et de la voirie endommagée.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2019

5. La transition énergétique et écologique

Objectifs : *au regard des enjeux soulignés ci-avant :*

- **Participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'utilisation optimale de l'énergie en améliorant les équipements publics**
- **Inciter une évolution des comportements des acteurs du territoire pour une consommation énergétique plus maîtrisée**

- **Accompagner les habitants, notamment les plus précaires, dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements**
- **Utiliser les dispositifs en place pour mener à bien des actions concrètes et utiles au territoire**
- **Allier le développement et la valorisation de la biodiversité avec l'amélioration du cadre de vie des habitants**
- **Poursuivre les efforts développés pour la préservation de la biodiversité**
- **Intégrer un réseau d'acteurs pour s'appuyer sur les dynamiques associatives et créer une synergie rassemblant tous les efforts développés**
- **Encourager les projets de production d'énergie renouvelable dans le respect des milieux naturels pour parvenir à terme à une autosuffisance en matière énergétique**
- **Favoriser les projets s'inscrivant dans le cadre de l'économie circulaire**
 - **Réhabilitation des bâtiments de l'école et de l'ancienne fromagerie de Liesle :**
 - La mairie est propriétaire de deux bâtiments occupés par l'école et les services périscolaires. La jonction a été établie grâce à un premier agrandissement au regard des besoins pour l'installation de l'ensemble des services : scolaires, périscolaires, cantine... Les travaux visent à une réhabilitation des bâtiments pour répondre aux normes B.B.C. pour l'ensemble des locaux dont le logement situé au premier étage de l'ancienne fromagerie. Une chaudière bois sera également installée pour le chauffage des bâtiments.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
 - **Rénovation de l'éclairage public à Longeville :**
 - La commune souhaite procéder au remplacement d'une trentaine de points lumineux vétustes et d'une armoire de commande afin de réaliser des économies d'énergies.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
 - **Aménagements dans la mairie de Montgesoye en vue d'économies d'énergie :**
 - La municipalité de Montgesoye va réaliser des investissements pour améliorer la qualité énergétique d'une partie des salles de la mairie. Ils porteront notamment sur l'isolation du plafond et l'éclairage.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
 - **Rénovation du gymnase de Quingey :**
 - La Communauté de Communes Loue Lison est propriétaire du gymnase de Quingey, équipement sportif utilisé à la fois par le collège Félix Gaffiot et les associations locales. Devenu vétuste, le bâtiment est aujourd'hui énergivore et mal isolé. La collectivité a donc initié un chantier en profondeur afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et installer des équipements moins coûteux en énergie, que ce soit pour le chauffage ou l'éclairage. L'installation d'une chaudière bois permettra aussi de chauffer les locaux de la communauté de communes attenants.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017

- **Exécution des programmes :**
 - LEADER
 - TEPCV
 - TEPOS
 - PCET
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017-2020

6. La cohésion sociale

Objectifs : *au regard des enjeux soulignés ci-avant :*

- **Maintenir un peuplement équilibré du territoire, en adéquation avec la capacité d'accueil des milieux**
- **Continuer à attirer de jeunes actifs pour assurer le dynamisme du territoire**
- **Travailler à une meilleure cohésion sociale, en particulier entre ruraux et néo-ruraux ainsi qu'entre générations en soutenant les initiatives de rencontres et d'échanges**
- **Renforcer les espaces de solidarité locale, socle des territoires ruraux, en les adaptant aux évolutions sociétales et en renforçant les liens inter-villages**
- **Garantir des équipements culturels et sportifs de qualité mais en veillant à une animation continue et adaptée aux attentes des habitants**
- **Associer davantage les habitants aux projets d'amélioration du cadre de vie pour affirmer une identité de territoire, développée et partagée par tous**

- **Rénovation du gymnase de Quingey :**
 - La Communauté de Communes Loue Lison est propriétaire du gymnase de Quingey, équipement sportif utilisé à la fois par le collège Félix Gaffiot et les associations locales. Devenu vétuste, le bâtiment est aujourd'hui énergivore et mal isolé. La collectivité a donc initié un chantier en profondeur afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et installer des équipements moins coûteux en énergie, que ce soit pour le chauffage ou l'éclairage. L'installation d'une chaudière bois permettra aussi de chauffer les locaux de la communauté de communes attenants.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
- **Aménagement d'une aire de jeux et d'un skate-park à Montrond-le-Château :**
 - La commune de Montrond-le-Château a été saisie par de jeunes habitants pour aménager à proximité du terrain de pétanque actuel un skate-park. La municipalité a choisi de porter le projet en adéquation avec la politique jeunesse mise en place par la Communauté de Communes du Canton de Quingey. L'aménagement prévoira la pose d'agrées et d'un sol spécifique pour la pratique du roller, du bike et de la trottinette. Cette aire pourra également servir à l'école et aux habitants des alentours.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017

- **Création d'un espace ludique intergénérationnel à Tarcenay :**
 - La commune de Tarcenay vit un certain dynamisme démographique du fait d'une bonne part de sa population constituée de rurbains, avec un grand nombre d'enfants et de jeunes. L'école intercommunale rassemble également les enfants des villages environnants mais les équipements sportifs et ludiques sont relativement éloignés de l'école (terrain de football par exemple). L'aménagement d'un équipement à proximité de l'école et du périscolaire permettrait de répondre aux besoins de ces structures mais aussi des habitants, favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
- **Rénovation de l'ancienne école de Scey-Maisières en salle de convivialité :**
 - La commune dispose d'un ancien bâtiment d'école aujourd'hui inoccupé. Elle souhaite pouvoir le transformer en salle commune pour répondre aux besoins des associations du village afin d'y développer des activités sportives et ludiques.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017
- **Aménagement d'un gîte touristique à Malbrans :**
 - Ce projet est lié à la réhabilitation de la salle de convivialité et de l'ancienne mairie. Il s'agit de transformer cette dernière en gîte touristique.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2018-2019
- **Réhabilitation de la mairie de Tarcenay en salle multi-activités :**
 - Avec plus de 1.000 habitants la commune de Tarcenay connaît une période d'expansion démographique, en particulier grâce à sa proximité avec le pôle bisontin. Cependant, les locaux de la mairie, qui accueille également une agence postale communale, ne sont plus adaptés pour répondre aux besoins de la population. Le projet vise donc à créer un bâtiment de mairie mutualisé avec une salle multi-activités qui servira aux écoles et aux associations.
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2019-2020
- **Exécution des programmes :**
 - LEADER
 - TEPCV
 - PCET
 - Calendrier prévisionnel : réalisation en 2017-2020

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture et la communauté de communes Loue Lison devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires.

Composition :

- le Préfet du Doubs ou son représentant

- la Présidente de Région Bourgogne Franche-Comté ou son représentant
- la Présidente du Département du Doubs ou son représentant
- le Président et les Vice-Présidents de la Communauté de Communes ou son représentant
- la Directrice régionale de l'ADEME ou son représentant
- le Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale, ou son représentant
- le Délégué général Bourgogne-Franche-Comté de l'ARS ou son représentant
- le Directeur délégué de la CDC Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
- et sera invité à titre consultatif la Direction Départementale des territoires ainsi que tout acteur dont son expertise serait nécessaire à la mise en œuvre du contrat.
- Un représentant des habitants du territoire intercommunal.

Rôle : le comité de pilotage assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Rythme des réunions : le comité de pilotage devra se réunir à minima annuellement.

B) L'ingénierie mobilisée

- L'ensemble du personnel de la communauté de communes Loue Lison est mobilisé pour la coordination et la mise en œuvre du contrat en lien avec les secrétaires généraux et/ou directeurs généraux des services des EPCI et mairies concernées ;
- L'ingénierie ou les organisations de travail chargées de la mise en œuvre des actions se réuniront à minima une fois par trimestre préalablement au comité de pilotage du contrat de ruralité ;
- Un comité de pilotage technique réunissant l'équipe de la communauté de communes Loue Lison en lien avec les services de l'État se chargera de l'élaboration du contrat et de ses avenants. Il recensera les projets à intégrer au contrat de ruralité et aidera à la mise en œuvre des actions en apportant conseil aux maîtres d'ouvrage. Monsieur le commissaire à l'aménagement du massif du JURA pourra être associé autant que de besoin à ces travaux.
- Le Département au travers de son dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment, et de son accompagnement en phase amont des projets, pourra être mobilisé par les porteurs de projet public.
- La direction départementale des territoires apportera autant qu'il en est besoin conseil et appui méthodologique au profit de la communauté de communes Loue Lison et des maîtres d'ouvrage. A ce titre, elle pourra participer aux comités techniques susmentionnés.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Président et la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement de l'espace siégeront au comité de pilotage du contrat de ruralité. Il leur reviendra d'informer et d'impliquer les élus du territoire via le conseil communautaire dans la démarche.

Les acteurs locaux et les habitants seront également informés par les supports de communication institutionnels (site internet, publications de la collectivité...), et la presse locale.

Un représentant des habitants du territoire intercommunal sera désigné pour siéger au comité de pilotage.

D) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du territoire. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le territoire. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;

- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres- d'ouvrage concernés.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité Loue Lison, les dispositifs suivants :

- L'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de services au public
- Le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE.
- Les conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- L'accompagnement méthodologique de Mairie-conseils

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 24 mai 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le 24 mai 2017 à Liesle

Le Préfet



Le Président de la communauté de communes

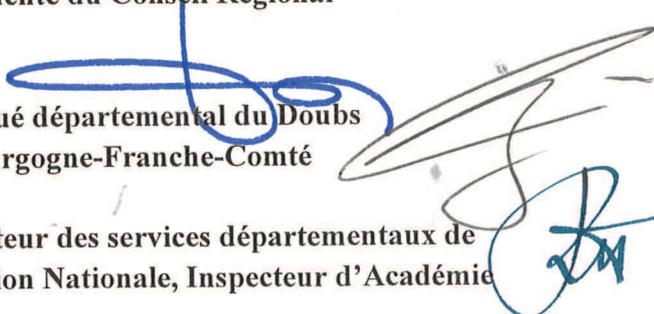


La Présidente du Conseil Départemental



La Présidente du Conseil Régional

Le Délégué départemental du Doubs
ARS Bourgogne-Franche-Comté



Le Directeur des services départementaux de
l'Éducation Nationale, Inspecteur d'Académie



Le Directeur régional adjoint de la
Caisse des Dépôts et Consignations

Ad



La Directrice régionale de l'ADEME
Bourgogne-Franche-Comté

